



## **MOTION DE SOUTIEN AUX AGENTS TERRITORIAUX EN LUTTE A SAINT-DENIS ET PLAINE-COMMUNE / APPEL A LA MOBILISATION CONTRE L'APPLICATION DE LA LOI MACRON DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Malgré l'opposition de toutes les organisations syndicales et de quelques groupes parlementaires, la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a été publiée au Journal officiel du mercredi 7 août 2019. Selon le gouvernement, cette loi doit « permettre un nouveau contrat social entre les agents et les employeurs publics ».

Comment est-ce possible de parler de « nouveau contrat social » :

- En **augmentant le temps de travail**, en maintenant le **gel du point d'indice**,
- En étendant le **recrutement de contractuels**, ce qui fracturerait encore plus le monde du travail dans le pays et augmenterait la précarité à l'opposé des principes de neutralité, de probité et d'indépendance à l'égard des intérêts privés ou partisans,
- En **restreignant encore plus le droit de grève**,
- En restreignant les capacités des organisations syndicales à défendre les agents en termes de carrière et de santé et sécurité au travail par l'**affaiblissement des commissions administratives paritaires (CAP)**, et leur rôle essentiel de veille et de garantes de politique d'avancements et promotions équitables et transparentes, laissant le champ libre à un favoritisme facteur de rivalités et de démotivation, et la **suppression des comités d'hygiène, santé et conditions de travail (CHSCT)**, outil essentiel d'action face aux risques psycho-sociaux et à l'usure professionnelle inhérente à des réorganisations incessantes et des réductions d'effectifs, et en **supprimant l'instance de recours disciplinaire**,
- En favorisant encore plus la **privatisation des services** et le détachement des agents du public vers le secteur privé, et la **suppression de postes**,
- En **développant l'individualisation des rémunérations**, des logiques de concurrence entre agents et d'une conception des missions centrées sur des objectifs quantifiables au détriment de la qualité du service public, de la transparence et de l'égalité,

**Nous réaffirmons notre opposition à cette loi dont nous continuons à demander l'abrogation.** Cette loi est de nature à affaiblir profondément la nature démocratique et républicaine de la Fonction publique, au détriment du traitement égalitaire des usagers. Nous tenons également à vous rappeler notre attachement au statut de la Fonction Publique Territoriale ainsi qu'à la construction d'un dialogue social, sincère et efficace, dans l'intérêt des agents de la collectivité, du service public et des usagers.

**Nous avons conscience que ce qui se passe à Saint-Denis n'est que le début d'une vaste offensive contre nos droits et acquis.**

C'est pourquoi nous apportons le soutien du syndicat CGT des Territoriaux du Blanc Mesnil au personnel de la mairie de Saint-Denis en lutte contre les attaques contre leurs conditions de vie professionnelle envisagées par Mr Hanotin, maire de Saint-Denis et président de Plaine-Commune.

**Plus que jamais, notre pays et ses collectivités ont besoin de services publics et d'agents forts, fiers et bien traités pour faire face aux crises actuelles et à venir.**

**Novembre 2020**, Contact CGT: 1 RUE LEO DELIBES, TEL 06 60 64 72 36